

Réunion du Conseil Municipal

du 1er avril 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 1^{er} avril 2015 à 19H30 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion 2014
2. Approbation des comptes administratifs 2014
3. Affectation des résultats 2014
4. Fixation des taux d'imposition
5. Budgets primitifs 2015
6. Informations diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,

Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Madame Agnès CAMPOS, perceptrice, assiste à la réunion et Madame le Maire la remercie de sa présence.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Assainissement :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 37 682,66 € et les recettes à 35 325,09 € d'où un résultat de l'exercice de -2 357,57 €

En investissement, les dépenses s'élèvent à 7 409,67 € et les recettes à 25 276,78 € d'où un résultat de l'exercice de +17 867,11 €

Avec un résultat antérieur reporté de +2 112,23 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de -245,34 € en fonctionnement et avec un résultat antérieur reporté de +55 515,91 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de +73 383,02 € en investissement.

Le compte administratif 2014, mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, Adjointe au Maire, est accepté à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2015 qui s'équilibre à 37 976,00 € en fonctionnement et à 99 383,00 € en investissement.

Le budget primitif 2015, mis au vote par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

2) Lotissement :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 0 € d'où un résultat de l'exercice de 0 €

En investissement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 0 € d'où un résultat de l'exercice de 0 €

Avec un résultat antérieur reporté de +33 499,26 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de +33 499,26 € en fonctionnement et avec un résultat antérieur reporté de - 49 323,20 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de - 49 323,20 € en investissement.

Le compte administratif 2014, mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, Adjointe au Maire, est accepté à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2015 qui s'équilibre à 81 168,00 € en fonctionnement avec une subvention du budget principal de 22 289,00 € et à 65 246,00 € en investissement.

Le budget primitif 2015, mis au vote par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

3) Budget principal :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 811 961,85 € et les recettes à 1 000 497,75 € d'où un résultat de l'exercice de +188 535,90 €

En investissement, les dépenses s'élèvent à 704 899,49 € et les recettes à 653 710,37 € d'où un résultat de l'exercice de -51 189,12 €

Avec un résultat antérieur reporté de +75 861,36 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de +264 397,26 € en fonctionnement et avec un résultat antérieur reporté de -169 322,64 € le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de -220 511,76 € en investissement.

Les restes à réaliser s'élevant à +69 163,00 € le besoin de financement de la section d'investissement est de -151 348,76 € l'excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2015 est donc de +113 048,50 €

Le compte administratif 2014, mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, Adjointe au Maire, est accepté à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2015 qui s'équilibre à 1 026 476,00 € en fonctionnement et à 569 128,00 € en investissement sans augmentation des taux d'imposition et sans emprunt. Après discussion, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition suivants : taxe d'habitation 10,89%, taxe foncière (bâti) 16,90%, taxe foncière (non bâti) 55,35% identiques à ceux de 2014. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions accordées aux associations par la commission des finances : A.C.C.A. 600 € + 100 € à titre exceptionnel, A.D.E.C. 700 €, A.I.C.A. des Bois d'Evau aide financière si animation à Chambon, A.I.D.A.S.S.O.S. 500 €, Amicale des écoles 150 € après fourniture des documents, A.S.S.O.S. Motarde 150 € après fourniture des documents, Basket club 1 500 €, C.A.T.M. A.C.V.G. 170 €, club des Deux Rivières 460 €, Comice Agricole 500,50 €, Cultures en Marche 200 €, Jeunesses Musicales de France 610 €, Jeunesse Sportive Chambonnaise 3 000 €, Joyeux Cochonnet Chambonnais 1 000 €, L'Echiquier de Combraille 400 €, la Gaule Chambonnaise 230 €, Office de Tourisme 9 390 €, A.D.I.A.M. 500 €, Solidarité Paysans Limousin 100 €, Tennis Club 500 € + 100 € à titre exceptionnel, G.R.A.F. 200 €

Le budget primitif 2015, mis au vote par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Maison « JEAN » : l'Inspecteur des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de Guéret a fixé la valeur vénale de cette petite propriété d'une superficie de 5 150 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire deux lots : lot n°1 comprenant l'ensemble des bâtiments (maison et dépendances) avec les terrains cadastrés section D n° 43, 44, 45, 144 et une partie du n° 142 pour 33 000,00 € et lot n°2 constitué par la partie restante de la parcelle constructible n° 142 jouxtant la parcelle n°143 dont la superficie et le prix restent à déterminer.

Abbatiale : en semaine, l'hiver, les employés communaux ouvrent et ferment l'église et quelques bénévoles interviennent le week-end et les jours fériés. En été, le personnel municipal n'intervient que le matin. Pour venir en aide aux bénévoles, Madame le Maire propose que les conseillers municipaux, à tour de rôle, œuvrent selon un planning pré défini, cet engagement représentant deux semaines pour chacun jusqu'à la reprise hivernale à raison de 15 minutes par jour. Une réunion sera prochainement organisée pour expliquer les modalités de cette fonction.

La séance est levée à 21H30